

Question orale n° 15.822 transformée en question écrite de Madame la Députée Valérie WARZEE-CAVERENNE à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé Publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales Laurette ONKELINX concernant « l'avis émis par le Conseil supérieur de la santé sur le dépistage précoce de facteurs de risque cardiaque et la pathologie cardiaque chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes ».

QUESTION :

Le Conseil supérieur de la santé vient de rendre public son avis concernant *la détection précoce d'affections cardiaques augmentant le risque de mort cardiaque subite chez les adolescents et jeunes adultes*.

Le CSS estime inopportun d'organiser un dépistage systématique pour tous les jeunes et ceci, pour diverses raisons. En résumé, les malformations cardiaques pouvant entraîner une mort subite sont rares chez les jeunes ; il n'existe à l'heure actuelle aucune méthode de dépistage parfaitement efficace ; de surcroît, organiser un dépistage à cette échelle coûterait très cher (entre 15 et 25 millions € selon les estimations)... Le rapport coût-bénéfice est jugé insuffisant.

Le CSS est un peu plus nuancé pour ce qui concerne l'organisation d'un dépistage au bénéfice des adolescents et jeunes adultes qui souhaitent pratiquer un sport de loisirs ou comme amateur en compétition. Il est en effet établi que la pratique d'un sport augmente le risque d'arrêt cardiaque chez les jeunes ayant une malformation cardiaque. Si un tel dépistage est envisagé, il faudra tenir compte de plusieurs éléments : le public devra être bien conscient que le dépistage a ses limites, la sensibilisation devra se faire grâce à la collaboration des fédérations sportives, l'examen de dépistage devra se dérouler dans les meilleures conditions (à savoir : il faudra débiter par une anamnèse et un examen clinique ; la réalisation d'un électrocardiogramme implique que les médecins généralistes reçoivent une formation spécifique en la matière et que les appareils ECG intègrent les dernières évolutions technologiques ; il conviendra également de mettre en place une plateforme de cardiologues pour le partage d'expérience). Enfin, tout ceci n'aura de sens que si l'ensemble des données ainsi récoltées sont enregistrées et analysées.

Madame la Ministre, quels enseignements tirez-vous de l'avis remis par le Conseil supérieur de la santé ? Cette question relevant en grande partie des compétences des entités fédérées, envisagez-vous l'organisation d'une conférence interministérielle afin d'examiner les recommandations émises et, éventuellement, d'y donner suite ?

REPONSE :

La problématique est en effet préoccupante et toutes les mesures doivent être prises pour éviter les décès inopinés chez les jeunes sportifs.

Un avis d'expert a été demandé au Conseil Supérieur de la santé sur l'opportunité et les modalités d'un large dépistage précoce des facteurs à risque cardiaques et de la pathologie. Le Conseil Supérieur a apporté un avis nuancé, en raison de la complexité et parce que l'évidence scientifique d'un tel dépistage n'est pas unanime.

La prévalence assez faible de cette pathologie peut mener à des problèmes de sensibilité et de spécificité du dépistage. Le dépistage chez les jeunes ne peut donc pas détecter tous les cas, les résultats peuvent aussi mener à d'autres examens inutiles et donc à beaucoup d'inquiétude. L'avis dépasse donc la simple pondération « coût-bénéfice ».

Dans le cadre des sports, il existe également d'autres points d'attention que la recherche d'un problème cardiaque éventuel, comme d'autres problèmes médicaux, des suggestions comme l'acquisition de connaissance « basic life support », la présence de défibrillateurs et de quelques mesures de prévention comme le fait d'éviter des traumatismes au thorax.

Une approche équilibrée paraît adéquate après l'avis nuancé et favorable du Conseil Supérieur de la santé. La conscientisation doit avoir sa place, tout comme la formation des médecins qui doivent effectuer les examens indiqués en plus de l'interrogation et de l'examen clinique. Un enregistrement adéquat des résultats sera aussi instructif.

En raison de la répartition des compétences – à laquelle vous vous référez-, les régions et les communautés sont en effet impliquées dans ce dossier. Un travail de réflexion y a lieu notamment concernant le groupe cible et une approche éventuelle échelonnée.

Le travail de ces instances doit aussi être déterminant pour opérer des choix équilibrés intelligents en la matière. Il faut aujourd'hui attendre la réaction de ces instances concernant le rapport du Conseil Supérieur de la santé. Je suis en effet en faveur de l'inscription de cette problématique à une prochaine réunion de la Conférence interministérielle Santé.

Laurette ONKELINX